CAISSE D'ASSURANCE POUR LA PROTECTION DE LA SANTÉ DU PERSONNEL DU BIT ET DE L'UIT

Rapport sur les activités de la Caisse en 2004

Le présent rapport est soumis aux chefs exécutifs du BIT et de l'UIT ainsi qu'aux assurés, en application de l'article 4.7.1 i) des Statuts.

1. Composition du Comité de gestion en 2004

1.1. Conformément à l'article 4.1 des Statuts, le Comité de gestion était composé des membres titulaires (T) et suppléants (S) dont la liste figure ci-dessous. Les noms suivis d'un astérisque (*) correspondent aux personnes qui siégeaient également au Sous-comité permanent (créé en application de l'article 4.7.2 des Statuts).

Représentants des assurés

BIT

M. P. Egger* (T)
M^{me} M. Ecuvillon (T)
M. J. F. Santarelli* (T)
M^{me} U. Kulke (S)
M^{me} X. Scheil-Adlung (S)
M^{me} I. Cross (S)

UIT

M. J. Bacaly* (T) – *Président* M. D. Broadhurst (S)

Représentants des chefs exécutifs

BIT

M^{me} K. Kamioka (T) – *Vice-présidente* M. C. Agbavwe (T)
M^{me} C. Pelvey (T)
M. T. Geckeler* (S)
M^{me} A. Drouin (S)
à compter du 29 novembre 2004

UIT

M. D. J. Goossen (T) jusqu'au 28 juin 2004 M. M. Rolland (T) à compter du 29 juin 2004 M^{me} R. Lewis-Einhorn* (S) jusqu'au 28 juin 2004 M^{me} M. Wilson* (S) à compter du 29 juin 2004

2. Situation financière

2.1. Actif et passif

2.1.1. Au 31 décembre 2004, l'actif se chiffrait à 48 624 609 dollars des Etats-Unis et le passif à 9 476 140 dollars (consistant pour 92,9 pour cent en une provision pour prestations restant à payer). Le *Bilan* (annexe I) donne des indications sur l'actif, le passif et le solde du Fonds de garantie à la fin de l'année 2004, ainsi que les chiffres de 2003 aux fins de comparaison.

2.2. Résultat d'exploitation

Le relevé des recettes et des dépenses figure à l'annexe II.

- La première partie de l'annexe II fait état des *transactions d'exploitation* de la Caisse. Le montant total des cotisations perçues en 2004 s'est élevé à 30 099 024 dollars et le montant total des prestations versées au cours de cette année s'est élevé à 35 907 731 dollars. Le déficit net d'exploitation a été de 5 938 673 dollars.
- La deuxième partie de l'annexe II, sous la rubrique «Transactions relatives aux placements», fait état du résultat des placements du Fonds de garantie. En 2004, la Caisse a enregistré à ce titre un revenu net des placements de 3 156 177 dollars, y compris les gains sur les opérations de change de 2 227 314 dollars. On trouvera des précisions complémentaires sur les résultats des placements à la section 2.3 du présent rapport.
- En résumé, le déficit de 2 782 495 dollars résultant des activités d'exploitation et de placement a été atténué par le gain de réévaluation de 5 773 770 dollars, avec pour résultat un excédent net de 2 991 275 dollars
- La cotisation moyenne par membre cotisant en 2004 a été de 4 551,88 dollars, contre 4 276,47 dollars en 2003 (soit une augmentation de 6,4 pour cent par rapport à l'année 2003). Le montant moyen des prestations versées par membre cotisant a été de 5 458,66 dollars en 2004, contre

4 844,42 dollars en 2003 (soit une augmentation de 12,7 pour cent), à l'exclusion des personnes à charge volontairement protégées. Cette forte augmentation des prestations versées s'explique par l'évolution défavorable des dépenses médicales en Suisse, qui provient essentiellement d'une utilisation élevée des services médicaux et d'une hausse constante des coûts.

■ La baisse continue du taux de change du dollar des Etats-Unis par rapport au franc suisse a eu une incidence supplémentaire sur le résultat d'exploitation de la Caisse. Le taux de change moyen est tombé de 1,35 en 2003 à 1,25 en 2004, soit une dépréciation de 7,41 pour cent.

2.3. Placements

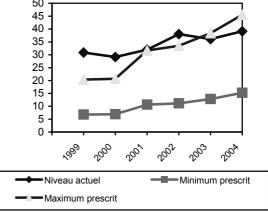
- **2.3.1.** Avec effet à compter de novembre 2003 et par décision du Comité de gestion, la gestion du portefeuille de la CAPS a été placée sous la seule responsabilité de Crédit Suisse Asset Management Ltd. (CSAM) de Londres. CSAM avait été choisi en 1991.
- **2.3.2.** Les placements sont constitués essentiellement de valeurs à revenu fixe à moyen et à long terme et, bien que les placements soient effectués dans différentes monnaies, le portefeuille est couvert à 100 pour cent en francs suisses.
- **2.3.3.** Au 31 décembre 2004, la valeur comptable du portefeuille était de 48 290 888 dollars et sa valeur marchande était de 47 303 953 dollars.
- La monnaie de base utilisée aux fins de placement est le franc suisse, bien que la monnaie comptable de la Caisse soit le dollar. Le montant en dollars indiqué pour les portefeuilles gérés par des sociétés extérieures dépend donc du taux de change utilisé pour convertir les soldes de fin d'année (1 dollar = 1,30 franc suisse au 31 décembre 2003, 1 dollar = 1,14 franc suisse au 31 décembre 2004).
- Le rendement des portefeuilles pour l'année 2004, sur la base de la valeur marchande exprimée en francs suisses, a été d'environ 3,58 pour cent. Les frais de gestion perçus par le gestionnaire ont été

un pourcentage fixe de la valeur marchande du portefeuille, payés à trimestre échu.

2.4. Fonds de garantie

- **2.4.1.** Conformément à l'article 3.8 des Statuts, le Fonds de garantie doit se situer entre un sixième (= 6 mois) et la moitié (= 18 mois) des dépenses de la Caisse au cours des trois exercices financiers précédents.
- A la fin de 2004, le solde du Fonds de garantie s'élevait à 39 148 470 dollars, contre 36 157 195 dollars fin 2003 (voir annexe III). Ainsi, le niveau du Fonds de garantie au 31 décembre 2004 reste supérieur au niveau minimal statutaire, qui est de 15 172 027 dollars. D'un montant de 8 800 000 dollars, la provision pour prestations restant à payer est restée au niveau de 2003. Ceci ainsi que l'excédent net de 2 991 275 dollars de 2004 ont eu une incidence positive sur le solde de 2004 du Fonds de garantie.

Figure 1. Fonds de garantie de la CAPS (en millions de dollars E.-U.)



2.5. Provisions pour prestations restant à payer

2.5.1. Il est d'usage de prévoir une provision pour les demandes de remboursement non réglées, étant donné que les rapports financiers de la Caisse sont établis sur la base des encaissements-décaissements et non sur la base des droits constatés. Cette provision a été fixée à 8 800 000 dollars à la fin de 2003 (montant identique à fin 2002). Ce montant figure à la position 2 du passif du *Bilan*

(annexe I) sous la rubrique «Charges à payer au titre de créances non éteintes».

2.5.2. Le tableau ci-dessous fournit des détails concernant le montant des prestations versées en 2004 correspondant à des dépenses encourues au cours d'années précédentes. Il en ressort que la provision fixée à la fin de 2003 a suffi à couvrir les prestations relevant de l'année d'assurance 2003, réglées en 2004. On estime par conséquent qu'il n'est pas nécessaire pour l'heure de réviser ce montant.

Figure 2. Résumé des prestations versées en 2004 par rapport aux dépenses encourues les années précédentes

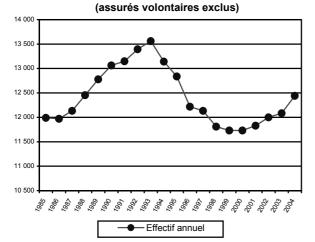
Année de traitement	Prestations versées en 2004 (en dollars EU.)
2000	6 408
2001	18 803
2002	155 965
2003	7 727 502
Total	7 908 678
Provision totale à fin 2003	8 800 000

3. Evolution des effectifs

3.1. Evolution globale

3.1.1. Le nombre total de personnes protégées au 31 décembre 2004 était de 12 442, contre 12 085 au 31 décembre 2003 (à l'exclusion des personnes volontairement protégées).

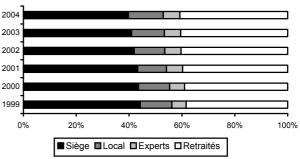
Figure 3. Effectif des personnes assurées 1985-2004



3.1.2. Cet effectif se composait de 6 238 membres cotisants et de 6 204 personnes à charge automatiquement protégées (voir **annexe V** pour plus de précisions). La répartition en pourcentage des assurés entre le BIT et l'UIT était respectivement de 75,9 pour cent et de 24,1 pour cent. La proportion des retraités est restée stable en 2004, avec 40,7 pour cent de l'ensemble des membres cotisants.

Figure 4. Composition des membres cotisants

(en pourcentage)



3.2. Personnes à charge automatiquement protégées

3.2.1. Le nombre des personnes à charge était de 6 204 en 2004, contre 6 029 en 2003. En ce qui concerne les membres cotisants actifs, le rapport du nombre de personnes à charge automatiquement protégées a été de 1,30 en 2003 et de 1,32 en 2004, tandis que, pour les retraités, ce rapport a été de 0,53 en 2004, restant inchangé par rapport au chiffre de 2003.

3.3. Personnes à charge volontairement protégées

3.3.1. Le nombre des personnes à charge volontairement protégées était de 740 à la fin de 2004. On trouvera à l'annexe IV un résumé des résultats annuels et cumulés de ce groupe pour la période 1997-2004. En vertu de l'article 3.5 des Statuts de la Caisse, le montant des cotisations applicables aux personnes à charge volontairement protégées (PVP) doit être fixé de manière que les cotisations couvrent les dépenses de ce groupe sans que les n'aient à organisations verser aucune contribution à cette catégorie d'assurés. L'augmentation des taux de cotisation qui a pris effet le 1^{er} juillet 2004 s'est traduite par un ratio prestations-cotisations en fin d'année de 108 pour cent, soit une nette amélioration par

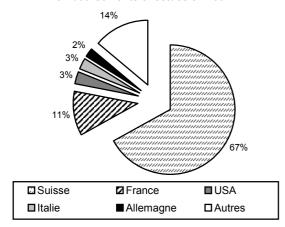
rapport au ratio de 120 pour cent enregistré en 2003.

4. Statistiques relatives aux prestations

4.1. Evolution des dépenses

4.1.1. Le total des prestations versées a été de 35 907 731 dollars en 2004, contre 31 040 332 dollars en 2003, soit une augmentation de 15,7 pour cent qui s'explique essentiellement par le taux d'utilisation élevé de la part des bénéficiaires, mais aussi par le vieillissement des assurés et l'accroissement des coûts de santé en Suisse. Comme l'indique la figure 5, les prestations versées pour le remboursement des frais encourus en Suisse représentent près des deux tiers du total.

Figure 5. Répartition par pays fournisseur pour remboursements effectués en 2004



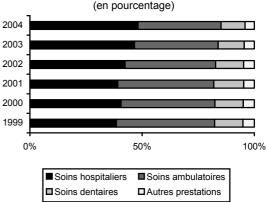
- En 2004, les prestations versées par *membre cotisant* (à l'exclusion des personnes volontairement protégées) se sont élevées à 5 458,66 dollars. Les prestations versées par *personne assurée* (à l'exclusion des personnes volontairement protégées) se sont élevées à 2 736,79 dollars.
- Le ratio prestations-cotisations en 2004 pour la catégorie d'assurés fonctionnaires du siège et des bureaux extérieurs a été de 85,4 pour cent, contre 84,2 pour cent en 2003. Pour les experts, le ratio a été de 79,2 pour cent, contre 67,8 en 2003 et pour les retraités de 165,6 pour cent, contre 154,1 en 2003.

- Les soins médicaux dispensés dans les établissements hospitaliers ont représenté le principal poste des dépenses, avec 29,9 pour cent du total 2004. Les honoraires de médecins ont constitué le deuxième poste des dépenses, avec 12,9 pour cent du total 2004. Les médicaments ont constitué le troisième poste des dépenses les plus importantes de la Caisse, avec 11,9 pour cent du total 2004, suivis de près par les soins dentaires, avec 10 pour cent.
- L'annexe VI offre une présentation détaillée des postes de dépenses par type de prestation remboursable, conformément au barème des prestations de la CAPS. La figure 6 indique, pour les trois principaux postes de dépenses (soins hospitaliers, soins ambulatoires et soins dentaires), le montant des prestations versées, exprimé en pourcentage.

La catégorie des soins hospitaliers inclut les prestations pour tous les types de soins en établissement, ce qui comprend notamment l'hospitalisation pour traitement, examen ou diagnostic, les soins infirmiers, les convalescences postopératoires et les cures, y compris les frais de séjour et les soins médicaux.

La catégorie des soins ambulatoires inclut les honoraires de médecins, la psychiatrie et la psychanalyse, l'imagerie médicale, les examens de laboratoire, les médicaments prescrits et la physiothérapie.

Figure 6. Part relative des coûts par grandes catégories de soins



4.2. Prestations supplémentaires

4.2.1. En vertu de l'article 2.5 des Statuts, la Caisse verse des prestations supplémentaires aux membres dont les dépenses ont dépassé un certain seuil en dollars par famille et par an. Le montant des prestations supplémentaires versées en 2004 a été de 2 357 505 dollars, contre 1 811 161 dollars en 2003. Cet accroissement provient essentiellement de la faiblesse continue du dollar des Etats-Unis par rapport au franc suisse, qui a permis à un plus grand nombre d'assurés résidant en Suisse d'atteindre le seuil précité, exprimé en dollars.

4.3. Obligation annuelle maximale et demandes de remboursement les plus élevées

- **4.3.1.** Au cours de l'année considérée, 63 familles ont soumis des demandes de remboursement de frais médicaux approuvés d'un montant total compris entre 50 000 dollars et 74 999 dollars. Vingt-sept familles ont soumis des demandes pour des montants compris entre 75 000 dollars et 99 999 dollars, et 17 familles ont soumis des demandes pour des montants dépassant 100 000 dollars.
- **4.3.2.** Les prestations versées aux familles (107 familles pendant l'année considérée) ayant soumis des demandes de remboursement de frais médicaux approuvés pour des montants dépassant 50 000 dollars se sont élevées au total à 8,9 millions de dollars en 2004, ce qui représente un accroissement de 43,5 pour cent par rapport à 2003 et de 140,5 pour cent par rapport à 2002.
- 4.3.3. En 2004, l'obligation annuelle maximale de la Caisse est restée fixée à 150 000 dollars par famille. Sept familles ont soumis des demandes de remboursement de frais médicaux approuvés pour un montant total dépassant cette obligation annuelle maximale de la Caisse. Une famille a soumis des demandes pour un montant total dépassant 200 000 dollars, et deux familles ont soumis des demandes pour un montant total dépassant 300 000 dollars.
- **4.3.4.** Le Comité de gestion a approuvé toutes les dépenses dépassant l'obligation annuelle maximale par famille.

5. Gestion

Tabusa (chef du Service de la politique et de l'administration au sein du Département du développement des ressources humaines) a continué à exercer ses fonctions de Secrétaire exécutif de la CAPS par intérim au cours de l'année 2004. M. Luca Bormioli a continué à exercer ses fonctions de fonctionnaire en charge des activités quotidiennes du secrétariat.

Le Comité de gestion a redoublé d'efforts en 2004 pour pourvoir le poste vacant de Secrétaire exécutif et a fait appel à l'agence de recrutement de cadres Korn Ferry. M. Clifford Kunstler a été nommé Secrétaire exécutif, avec effet au 1^{er} février 2005.

Médecin-conseil. Au cours de l'année considérée, le Comité de gestion a décidé que le rôle de médecin-conseil de la CAPS devait être dissocié de celui de médecinconseil de l'Organisation (BIT et UIT), et qu'un médecin-conseil devait être désigné uniquement pour la CAPS. Le Comité de gestion a aussi décidé que, par souci de confidentialité, les dossiers médicaux et les demandes de remboursement de la CAPS devaient être dissociés des dossiers médicaux administratifs et devaient uniquement servir à gérer les activités de la Caisse et ne pas être partagés avec les organisations dans le cas, par exemple, d'une demande d'indemnité soumise par un membre du personnel.

Sur la base d'une proposition présentée par le secrétariat et conformément à l'article 4.13 des Statuts de la Caisse, le Comité de gestion a désigné la doctoresse J. Hardiman médecin-conseil de la Caisse. La doctoresse Hardiman a été recrutée en tant que collaboratrice extérieure de l'OIT avec l'approbation préalable des chefs exécutifs du BIT et de l'UIT.

Audit. En application de l'article 4.14 des Statuts de la CAPS, le National Audit Office du Royaume-Uni et le Contrôle fédéral des finances en Suisse ont été désignés conjointement auditeurs de la

CAPS pour une période initiale de trois ans, à compter de l'audit de l'exercice financier 2004. L'audit extérieur des comptes pour 2004 n'était pas achevé au moment de la publication du présent rapport. Les chiffres contenus dans ce rapport ne sont donc pas audités.

- Règlement des demandes de prestations. Pendant la période considérée, les unités de la Caisse chargées de traiter les demandes de remboursement étaient à jour. Les adjudicateurs de sinistres de la Caisse ont traité 48 543 demandes de remboursement (BIT, UIT et Turin confondus) en 2004, soit une hausse de 3,5 pour cent par rapport aux 46 915 demandes traitées en 2003. Ils ont examiné au total 143 799 factures.
- Mise en service d'IRIS. Le secrétariat a participé activement aux travaux préparatoires en vue de la mise en œuvre d'IRIS en 2005 en ce qui concerne l'interface IRIS-HIIS.
- Activités du Comité de gestion. Le Comité de gestion s'est réuni cinq fois en 2004 pour surveiller le fonctionnement du secrétariat et la situation financière de la Caisse. Compte tenu de leur importance, les points ci-après méritent d'être soulignés:
 - Equilibre financier. Le Comité de gestion a continué à suivre de près la situation financière de la Caisse et a examiné, sur la base de propositions formulées par son groupe de travail, diverses mesures à proposer aux membres et aux organisations en préparation des deux périodes biennales à venir. Le Comité de gestion a été informé des augmentations budgétaires proposées par les administrations concernant la part des contributions des employeurs pour la période biennale à venir. Celles-ci devraient s'avérer suffisantes pour satisfaire aux exigences minimales du Fonds de garantie en 2006-07. Toutefois, le Comité de gestion a noté que des ajustements de cotisations supplémentaires seront nécessaires pour la période biennale 2008-09.

- Etude actuarielle. Le Comité de gestion a désigné Hewitt Associates SA comme actuaires pour réaliser étude sur les tendances financières à long terme de la Caisse. Les actuaires ont conclu qu'une augmentation de 54 pour cent des taux de cotisation serait nécessaire pour garantir l'équilibre financier à long terme de la Caisse. Cette conclusion été prise a considération par le groupe de travail du Comité de gestion sur l'équilibre financier de la Caisse.
- Barème des prestations. Compte tenu de l'augmentation continue des coûts liés aux soins de santé en Suisse et de la faiblesse persistante du dollar des Etats-Unis par rapport au franc suisse, le Comité de gestion a décidé qu'à compter du 1^{er} avril 2004 le Code 2.2 du Barème des prestations serait modifié de manière à inclure la Suisse dans la même catégorie des dépenses maximales approuvées que le Canada et les Etats-Unis.
- Personnes à charge volontairement **protégées.** Les taux de cotisation des personnes à charge volontairement protégées ont été revus. Le Comité de gestion a décidé de les augmenter à compter du 1^{er} juillet 2004. Les cotisations mensuelles sont passées de 120 à 170 dollars pour les enfants, de 320 à 360 dollars pour les conjoints et de 530 à 700 dollars pour les parents et beaux-parents. Le Comité de gestion a décidé d'appliquer une nouvelle augmentation des taux à compter du 1^{er} juillet 2005, au cas où l'augmentation de taux de 2004 s'avérerait insuffisante, pour se conformer aux exigences de l'article 3.5 des Statuts.
- Accords avec les prestataires de soins (Siège). Le secrétariat de la Caisse a continué à promouvoir la coopération avec ses homologues au CERN, à l'ONUG, à l'OMS et à l'OMPI dans les négociations avec des prestataires de soins. Un nouvel accord avec la clinique La Colline a

été finalisé pour mise en œuvre en 2005. Un accord avec l'hôpital de La Tour a été reconduit pour 2005, avec quelques améliorations par rapport aux accords antérieurs.

Intégration IRIS-HIIS. Le Comité de gestion s'est activement efforcé d'obtenir des assurances auprès du projet IRIS que le passage à IRIS sera mis en œuvre avec une interruption minimale des services de la CAPS. Une réunion avec les représentants du projet IRIS s'est tenue le 23 juin 2004 pour débattre des sujets de préoccupation du Comité de gestion.

5.1. Activités du Sous-comité permanent

■ Cas spéciaux. Les cas spéciaux correspondent à des situations qui requièrent une interprétation des Statuts et du Règlement administratif ou qui supposent une application dérogatoire à ces Statuts et à ce Règlement selon

l'article 1.7 ou 2.2(3) des Statuts. Ils sont examinés par le Sous-comité permanent qui fait rapport au Comité de gestion. Le Sous-comité permanent s'est réuni une fois en 2004 et a traité cinq cas spéciaux.

Deux cas spéciaux ont obligé le Souscomité permanent à se concentrer sur les Codes 2.6 (Soins infirmiers de longue durée à domicile) et 6 (Frais de transport) du Barème des prestations. Bien que le Sous-comité permanent n'ait pas trouvé de motif à remboursement exceptionnel de soins non médicaux exclus ou de frais de transport non couverts au titre de ces codes, il a proposé au Comité de gestion de revoir la rédaction du Code 6.

■ Fraude. Durant la période considérée, deux membres ont présenté des demandes de remboursement frauduleuses. Le Comité de gestion a décidé d'appliquer une sanction de déchéance des droits à prestations prévue à l'article 2.11 («Déchéance et suspension des prestations») des Statuts de la CAPS.

Jacques Bacaly, *Président*.

Clifford Kunstler, Secrétaire exécutif.

Genève, le 3 octobre 2005.

ANNEXE I

Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel BIT-UIT Bilan à fin décembre 2004

(en dollars des Etats-Unis)

<u>ACTIF</u>		BIT	UIT	Total 2004	Total 2003
1. Trésorerie	Dépôts à terme	-	199 497	199 497	5 238 794
2. Débiteurs	Avances et autres sommes à recevoir	125 429	8 796	134 224	127 458
3. Placements	Auprès de CSAM Auprès de JPMF	34 655 048 -	13 635 840 -	48 290 888 -	40 138 404 (278 605)
	TOTAL	34 780 477	13 844 133	48 624 609	45 226 053
PASSIF					
1. Créanciers	Cotisations payées d'avance Autres créanciers	322 590 353 550	-	322 590 353 550	268 857 -
2. Charges à p	2. Charges à payer au titre de créances non éteintes		2 500 000	8 800 000	8 800 000
	TOTAL	6 976 140	2 500 000	9 476 140	9 068 857
EXCEDENT D	E L'ACTIF SUR LE PASSIF	27 804 337	11 344 133	39 148 470	36 157 197
Fonds de garantie de l	a CAPS				
Report du solde de l'année précédente		25 574 209	10 582 985	36 157 194	37 824 157
Excédent (déficit) total pour l'année		2 230 128	761 147	2 991 275	(1 666 962)
SOLDE du Fonds de g	27 804 337	11 344 133	39 148 470	36 157 195	

Ces chiffres doivent être soumis à vérification

ANNEXE II

Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel BIT-UIT Relevé des recettes et des dépenses pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2004

(en dollars des Etats-Unis)

TRANSACTIONS DIEVELOITAT	FIGN	l piz l	T 100= 1	I = 4 - 1 000 4 I	T . (- 1 0000
TRANSACTIONS D'EXPLOITAT	TION	BIT	UIT	Total 2004	Total 2003
1. Cotisations	Personnel du siège	5 272 741	2 114 632	7 387 372	6 804 062
reçues	Organisations	5 146 185	2 031 404	7 177 589	6 649 980
logues	Experts	669 547	99 474	769 021	693 002
	Organisations	630 204	99 474	729 679	660 833
	Retraités/survivants	3 035 063	1 075 253	4 110 317	3 696 817
	Organisations	6 070 126	2 150 507	8 220 633	7 393 634
	Volontairement protégés	1 185 392	519 022	1 704 414	1 415 079
	r orontamonioni protogos		⊣ """"—⊢	1	
	TOTAL DES COTISATIONS	22 009 258	8 089 766	30 099 024	27 313 406
2. Prestations	Au personnel du siège	8 557 258	3 881 652	12 438 910	11 328 368
	Aux experts	1 110 407	77 117	1 187 525	917 568
	Aux retraités/survivants	15 190 947	5 233 770	20 424 717	17 091 904
	Aux volontairement protégés	1 263 963	592 617	1 856 579	1 702 492
	TOTAL DES PRESTATIONS	26 122 575	9 785 156	35 907 731	31 040 332
	ficit) des cotisations par rapport				
aux prestations		(4 113 317)	(1 695 390)	(5 808 707)	(3 726 926)
	minution) des charges				
à payer au titre d	e créances non éteintes	-	-	-	2 600 000
		(70.450)	(50.040)	(400,000)	(04.005)
5. Gains (pertes) de	change	(79 152)	(50 813)	(129 966)	(91 925)
6 Eveddent (déficit)	6. Excédent (déficit) net d'exploitation			(5 938 673)	(6 418 851)
6. Excedent (dencit)	net a exploitation	(4 192 469)	(1 746 203)	(3 936 673)	(6416631)
TRANSACTIONS relatives aux	PLACEMENTS				
TRANSACTIONS felatives aux	PEACEMENTS				
7. Intérêts et autres	produits recus	988 745	378 957	1 367 702	1 630 378
	capital sur les titres vendus	(201 856)	(78 501)	(280 357)	199 115
	Sous-total	786 889	300 456	1 087 345	1 829 493
9. Gains (pertes) su	r opérations de change				
	Achat et vente de devises	1 603 667	623 648	2 227 314	(2 098 713)
	Réévaluation	-	-	-	-
	Sous-total	1 603 667	623 648	2 227 314	(2 098 713)
Revenu	total des placements	2 390 555	924 104	3 314 659	(269 220)
10.51					
10. Dépenses		,,, ===	,	4.5	
	Frais de gestion	111 383	43 316	154 698	130 138
	Frais divers	3 783	- <u></u> -	3 783	11 565
i otal de	s dépenses de placement	115 166	43 316	158 482	141 703
44 B	to) doe plecements	2 275 202	000 700	3 450 477	(440.000)
11. Revenu net (per	te) des placements	2 275 389	880 788	3 156 177	(410 923)
12. Excédent net (de	áficit)	(1 917 080)	(865 415)	(2 782 495)	(6 829 774)
12. Excedent net (de	siicit)	(1 317 000)	(003 410)	(£ 10£ 430)	(0 023 114)
13 Coine (newtee) d	e réévaluation des actifs	4 447 200	1 626 562	5 772 770	E 462 042
is. Gains (pertes) d	e reevaluation des actifs	4 147 208	1 020 302	5 773 770	5 162 812
DEGIII TA	T TOTAL POUR L'ANNEE	2 230 128	761 147	2 991 275	(1 666 962)
RESOLIA	I TOTAL I OUN L'ANNEL	2 230 120	701 147	2 331 213	(1 000 902)
Î.		1			

Ces chiffres doivent être soumis à vérification

Annexe III

Fonds de garantie entre 1999 et 2004*/Guarantee Fund 1999-2004* (en dollars des Etats-Unis)

Année comptable/Accounts year	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Fonds de garantie/Guarantee Fund	30 963 757	29 184 544	32 050 022	37 824 157	36 157 195	39 148 470
Prestations versées/Benefit expenditure	20 676 071	21 069 924	21 816 590	24 084 102	31 040 332	35 907 731
Niveau minimum statutaire/Minimum level	6 806 864	6 928 843	10 593 764	11 161 769	12 823 504	15 172 027
Niveau maximum statutaire/Maximum level	20 420 593	20 786 530	31 781 293	33 485 308	38 470 522	45 516 082
Ratio niveau effectif/niveau maximal Ratio: actual level/maximum level	1,52	1,40	1,01	1,13	0,93	0,86
Taux de change CHF/USD en fin d'année CHF/USD exchange rate a year end	1,59	1,76	1,65	1,49	1,30	1,14

^{*} Traduit en francs suisses, le niveau du Fonds s' élève à 47 004 353 CHF au 31.12.2003 contre 44 629 255 CHF au 31.12.2004 (USD 1= CHF 1,30 au 31.12.2003; USD 1 = CHF 1,14 au 31.12.2004).

^{*} Translated into Swiss francs, the level of the Fund was CHF 47,004,353 at 31.12.2003 and CHF 44,629,255 at 31.12.2004 (USD 1= CHF 1.30 at 31.12.2003; USD 1 = CHF 1.14 at 31.12.2004).

Annexe IV

Personnes à charge volontairement protégées (PVP): Récapitulation des résultats annuels et cumulatifs 1997-2004

Voluntarily covered dependants (VCD): Summary of annual and cumulative results 1997-2004

Année/ Year	Nombre de PVP/ Number of VCD	Cotisations/ Contributions (dollars EU.)	Prestations/ Benefits (dollars EU.)	Solde/ Operational balance (dollars EU.)	Résultats cumulatifs/ Cumulative result	Prestations versées par dollar cotisé/ Benefit paid per dollar contributed
1997	551	980 454	818 123	162 331	162 331	0,83
1998	583	1 072 319	865 139	207 180	369 511	0,81
1999	637	1 086 552	957 017	129 535	499 046	0,88
2000	661	1 145 744	1 301 601	(155 857)	343 189	1,13
2001	723	1 249 596	1 320 989	(71 395)	271 794	1,05
2002	706	1 315 628	1 391 197	(75 569)	196 225	1,05
2003	736	1 415 079	1 702 492	(287 413)	(91 188)	1,20
2004	740	1 704 414	1 856 579	(152 165)	(243 353)	1,08

DEP IS-2005-12-0035-01-Fr.doc

Annexe V

Affiliation à la Caisse 2000-2004/Membership of the Fund 2000-2004
(excepté les personnes à charge volontairement protégées/volontarily covered dependants excluded)

Catégorie/Category	Membres cotisants/Paying members				Personnes à charge/Dependants				Total (person	Total (personnes assurées/insured persons)					
Moyenne de l'année/Years's average	2000	2001	2002	2003	2004	2000	2001	2002	2003	2004	2000	2001	2002	2003	2004
BIT/ILO															
Siège/Headquarters	1 624	1 630	1 569	1 615	1 678	1 985	1 981	1 882	1 964	2 097	3 609	3 611	3 451	3 579	3 773
Bureaux extérieurs/External offices	667	622	669	733	804	1 214	1 118	1 221	1 217	1 305	1 881	1 740	1 890	1 950	2 109
Personnel de mission/Field project personnel	292	314	318	344	369	363	409	434	414	434	655	723	752	758	803
Anciens fonctionnaires et survivants/Former officials and survivors	1 680	1 747	1 793	1 835	1 886	948	986	999	994	993	2 628	2 733	2 792	2 829	2 879
TOTAL	4 263	4 313	4 349	4 527	4 737	4 510	4 494	4 536	4 589	4 829	8 773	8 807	8 885	9 116	9 566
UIT/ITU															
Siège/Headquarters	888	900	918	862	801	1 028	1 043	1 054	1 024	962	1 916	1 943	1 972	1 886	1 763
Bureaux extérieurs/External offices	19	18	24	19	20	23	19	29	26	24	42	37	53	45	44
Personnel de mission/Field project personnel	37	46	48	35	26	73	95	103	68	43	110	141	151	103	69
Anciens fonctionnaires et survivants/Former officials and survivors	571	582	601	613	654	318	320	336	322	346	889	902	937	935	1 000
TOTAL	1 515	1 546	1 591	1 529	1 501	1 442	1 477	1 522	1 440	1 375	2 957	3 023	3 113	2 969	2 876
BIT-ILO/UIT-ITU															
Siège/Headquarters	2 512	2 530	2 487	2 477	2 479	3 013	3 024	2 936	2 988	3 059	5 525	5 554	5 423	5 465	5 538
Bureaux extérieurs/External offices	686	640	693	752	824	1 237	1 137	1 250	1 243	1 329	1 923	1 777	1 943	1 995	2 153
Personnel de mission/Field project personnel	329	360	366	379	395	436	504	537	482	477	765	864	903	861	872
Anciens fonctionnaires et survivants/Former officials and survivors	2 251	2 329	2 394	2 448	2 540	1 266	1 306	1 335	1 316	1 339	3 517	3 635	3 729	3 764	3 879
TOTAL	5 778	5 859	5 940	6 056	6 238	5 952	5 971	6 058	6 029	6 204	11 730	11 830	11 998	12 085	12 442

Annexe VI
Statistiques des prestations, 2000-2004/Benefit statistics, 2000-2004

Nature des prestations/Types of benefit	Prestations versées (dollars EU.)/Benefits paid (USD)								
	2000	2001	2002	2003	2004				
TOTAL	21 778 200	21 108 044	24 243 752	31 002 992 ¹	36 118 294 ¹				
Honoraires de médecins/Doctor's services	4 254 923	3 943 835	3 750 392	4 175 410	4 657 760				
Laboratoire, radio et autres tests/X-rays, laboratory and other tests	912 015	995 143	1 307 756	1 599 173	1 925 623				
Traitements spéciaux/Special treatments	850 929	702 820	666 608	869 572	990 472				
Psychanalyse et psychothérapie/Psychoanalysis and psychotherapy	376 746	370 597	371 690	505 170	629 182				
Salle commune à prix forfaitaire/Public ward at global fee	925 993	602 565	691 560	1 403 843	1 763 104				
Frais de séjour en hôpital/Hospital accommodation Frais de séjour en clinique/Clinic accommodation	1 198 397	980 218	1 105 797	1 386 931	1 593 381				
Soins médicaux/Medical care	5 545 609	5 164 506	6 576 266	9 195 989	10 785 557				
Convalescence postopératoire/Post-operative convalescence	149 881	82 642	74 401	130 982	176 121				
Autres convalescences ou cures/Others convalescences and cures	24 501	39 462	34 189	34 022	24 244				
Soins infirmiers/Nursing care	991 139	1 024 818	1 266 197	1 425 547	1 920 132				
Médicaments prescrits/Prescribed medicaments	2 721 165	2 626 361	3 186 033	3 748 133	4 286 466				
Soins dentaires/Dental care	2 757 574	2 676 269	2 881 310	3 416 005	3 607 317				
Appareils optiques: verres/Optical appliances: lenses	557 873	527 939	612 866	709 707	197 642				
Appareils optiques: montures/Optical appliances: frames	185 637	174 964	191 979	190 582	784 284				
Appareils acoutiques/Hearing aids	101 551	70 428	106 480	121 787	124 109				
Autres appareils/Other appliances	147 439	119 060	126 045	169 825	195 665				
Transports médicaux/Medical travel	50 858	35 811	56 698	75 743	76 557				
Frais funéraires/Funeral costs	25 972	27 331	28 033	33 410	23 172				
Prestations supplémentaires/Supplementary benefits	888 216	943 275	1 209 452	1 811 161	2 357 505				
Parité moyenne/Exchange rate average USD/CHF	1,50	1,69	1,68	1,35	1,25				

¹ La différence par rapport au montant qui figure dans le relevé des recettes et des dépenses (annexe II) est due à la récupération des prestations versées comme avances pour frais médicaux imputables au service/tiers responsable.

The difference with the total shown in the Income and Expenditure Statement (annex II) is due to the recovery of benefits paid in advance for medical expenses related to service incurred sickness/third party liable.